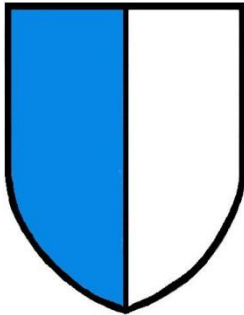


Réponse au postulat « pour une amélioration de la desserte en Transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes »



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 11 avril 2022/taz

Réponse au postulat « pour une amélioration de la desserte en Transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes »

Réponse au postulat « pour une amélioration de la desserte en Transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes »

Pour rappel, le postulat suivant a été déposé par MM. Steve Corminboeuf, Yannick Maury et Thomas Sigrist lors de la séance du Conseil du 19 avril 2021.

Postulat pour une amélioration de la desserte en transports publics de la commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes.

*Madame la Présidente, Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

La commune de Cossonay est intégrée au réseau de transport public de la compagnie MBC via le funiculaire reliant la ville à la gare de Cossonay-Penthalaz mais également par plusieurs lignes de bus régionales. Les lignes 730 et 735 relient Cossonay à Morges via Cottens, respectivement Gollion. La ligne 750 nous connecte à la Vallée de Joux via L'Isle et Mont-la-Ville alors que la ligne 760 relie La Sarraz via Dizy, Chevilly, Moiry et Ferreyres.

Selon le plan directeur cantonal, un arrêt de bus permet de desservir les constructions situées dans un rayon de 300m. Rapporté sur la carte (voir annexe), on constate que la moitié sud de la ville est relativement bien desservie, puisque les lignes 730 et 735 disposent « d'arrêts intermédiaires » en plus de la gare routière de Cossonay-Centre située devant CossArena. En revanche, la desserte de la moitié nord de la ville est largement lacunaire, bien que les raisons pour s'y rendre existent avec notamment la présence du cimetière, du centre de tri des déchets, d'un fitness, d'un magasin LANDI, du centre TCS et des autres enseignes de la zone artisanale. Des bus MBC circulent déjà dans la zone sur la ligne 760 (Cossonay-Dizy) mais ne s'y arrêtent pas.

Afin de compléter la couverture en transports publics de la commune et de matérialiser la volonté municipale exprimée lors d'un précédent conseil de créer des nouveaux arrêts de bus sur notre territoire, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Créer deux arrêts de bus sur la route de la Vallée à la sortie de la localité : l'un permettant de desservir les quartiers des Terrailles et de Derrière-le-Bourg avec la ligne 750, l'autre de se rendre à l'étang du Sépey.*
- Desservir la zone artisanale, avec un nouvel arrêt sur la ligne 760 à proximité du giratoire route de La Sarraz / route de Dizy.*
- Prolonger la ligne 735 jusqu'à la zone artisanale afin que les résidents venant du sud (Gollion, Allens) puissent s'y rendre sans changer de bus.*

Nous souhaiterions que la Municipalité entame des discussions avec les MBC pour déterminer si la création des arrêts susmentionnés est réaliste et réalisable et financièrement supportable. Certaines lignes pourraient même un jour continuer en direction de Lussery-Villars, Eclépens, La Sarraz ou encore St-Loup.

D'avance, un grand merci pour la prise en considération de ce postulat.

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le postulat de MM. Steve Corminboeuf, Yannick Maury et Thomas Siegrist, repris intégralement à la page précédente, concerne la création d'arrêts de bus supplémentaires pour améliorer la desserte en transports publics du côté Nord du Bourg.

Durant l'année écoulée, la Municipalité s'est penchée sur les différentes propositions formulées par ce postulat à savoir :

- la création d'arrêts de bus sur la route de la Vallée, pour desservir le quartier du Bicentenaire et de Derrière-le-Bourg sur la ligne MBC 750 ;
- la création d'arrêts de bus près de l'Etang du Sépey, également sur la ligne MBC 750 ;
- la création d'arrêts de bus près du giratoire de la route de Dizy sur la ligne MBC 760 ;
- le prolongement de la ligne MBC 735 afin de permettre aux usagers en provenance du hameau d'Allens de rejoindre la partie Nord du Bourg sans devoir changer de bus.

Comme l'avait déjà évoqué la Municipalité, avant même de recevoir ce postulat, elle avait le projet de réaliser certaines de ces infrastructures. Elle a donc amorcé des études sur les différents sites envisagés de façon à pouvoir déterminer, comme l'ont suggéré les postulants, si ces propositions sont réalisables et financièrement supportables.

Création d'arrêts de bus sur la route de la Vallée, pour desservir les quartiers du Bicentenaire et de Derrière-le-Bourg sur la ligne MBC 750 et la création d'arrêts de bus près de l'Etang du Sépey, également sur la ligne MBC 750

Si les deux projets pouvaient être réalisés selon les premières discussions entamées avec la société MBC, leurs coûts de réalisation seraient intégralement à la charge de la Commune. Il faut se rappeler que des arrêts doivent être créés de part et d'autre de la route (soit au total 4 infrastructures).

Bicentenaire (2 arrêts)	1 ^{ère} estimation des coûts	CHF 250'000.-
Etang du Sepey (2 arrêts)	1 ^{ère} estimation des coûts	CHF 220'000.-

Les premières estimations démontrent des investissements assez élevés car ces infrastructures nécessitent d'importants travaux annexes, notamment pour la création de cheminements, d'aménagements de génie civil pour que ces arrêts répondent aux normes de la LHand (loi sur les handicapés) et la sécurisation.

Une fois les études en cours terminées, la Municipalité entend présenter un préavis au Conseil communal afin que législatif se détermine quant à l'opportunité de ces investissements.

Création d'arrêts de bus près du giratoire de la route de Dizy sur la ligne MBC 760

Pour ces arrêts, différentes variantes ont été envisagées, à savoir soit un arrêt vers la place de la Tannaz sur la route de La Sarraz afin de desservir le bas de la Vieille Ville et le quartier des Prés-du-Dimanche, ou également sur cette même route mais à proximité du giratoire (croisement des routes de La Sarraz et de Dizy), dans le but de s'approcher de la zone artisanale et du centre de tri. Si la Municipalité est pour le moment dans l'attente de l'estimation des coûts pour ces arrêts, un préavis a été donné par la société MBC qui préconise la création de ceux-ci à proximité du giratoire. Par ailleurs, dite société a d'ores et déjà confirmé qu'il ne sera pas envisageable de prévoir 2 arrêts aussi proches l'un de l'autre (Tannaz + giratoire).

De même que pour les arrêts du Bicentenaire et du Sépey et une fois les études en cours terminées, la Municipalité entend également présenter un préavis au Conseil communal afin que le législatif se détermine quant à l'opportunité de ces investissements.

Prolongement de la ligne MBC 735 afin de permettre aux usagers en provenance du hameau d'Allens de rejoindre la partie Nord du Bourg sans devoir changer de bus

Dans le cadre des discussions avec la société MBC, la Municipalité a traité de la possibilité que les bus terminant leur course sur la ligne 735 puissent déposer des usagers sur les arrêts projetés près du giratoire sur la route de La Sarraz. Malheureusement, dite société a été très claire sur le fait qu'une telle solution n'était pas envisageable, parce qu'il n'est pas possible de voyager avec des passagers sur les courses dites de service. En effet, outre les questions de sécurité et d'assurance, les MBC peuvent très rapidement modifier la destination d'un bus selon les circonstances, les besoins (exemple : panne d'un autre bus sur une ligne proche, remplacement du véhicule).

Par ailleurs, si notre commune décidait de solliciter le prolongement de tracé de cette ligne, celui-ci serait considéré comme un transport urbain et non comme un transport régional. En conséquence, au lieu de la charge communale usuelle au déficit de transport de ligne à hauteur de 15% de son coût, celle-ci serait portée à 65%. Indépendamment de son coût, en observant attentivement l'horaire de dite ligne, lequel démontre un arrêt de 5 minutes au plus à la gare routière de CossArena avant de repartir dans l'autre sens, force est de constater qu'un tel prolongement serait impossible, sans modifier et/ou doubler l'ensemble de la ligne et garantir un aller-retour en une heure. Pour ces raisons, la Municipalité n'a pour l'instant pas poursuivi les discussions à ce sujet, une telle décision n'étant pas de son ressort.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

L.S.

V. Induni

T. Zito

Délégué municipal : M. Bernard Ebener, Vice-président